

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 7513 du 5 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ2105512S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 43000 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032327S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2021 :

Marrocq	Patrice	NIGEND : 144 022
----------------	---------	------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Bucau	Adrien	NIGEND : 300 375
Morim	Antoine	NIGEND : 156 087

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Landaïs	Thomas	NIGEND : 341 571
Morel	Romain	NIGEND : 307 888

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest,
A. Pétillot*